L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

CONGO

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3364 - JEUDI 8 NOVEMBRE 2018

GOUVERNANCE

Le FMI exhorte le Congo à actualiser le cadrage macroéconomique

En séjour de travail à Brazzaville, une mission du Fonds monétaire international (FMI) a eu des échanges, hier, avec le ministre des Finances et du budget, Calixte Nganongo. Elle a suggéré au gouvernement congolais de revoir son cadrage macroéconomique, au regard de la remontée des cours du pétrole sur le marché mondial et de finaliser l'audit de la dette intérieure, en vue de son règlement.

« Il s'agit surtout, au cours de ces discussions, de traiter de la question de la dette intérieure qui a aussi un poids sur le dynamisme de l'économie congolaise », a déclaré le chef de mission du FMI, Alex Segura-Ubiergo. *Page 3*

Le ministre Calixte Nganongo pendant les échanges avec la délégation du FMI

MÉDIAS

L'aide de l'Etat à la presse s'impose

Parmi les problématiques abordées lors des assises nationales de la presse congolaise, organisées du 25 au 28 octobre à Brazzaville, a figuré la récurrente question du financement des médias.

Les participants l'ont épinglée comme l'une des clés pour permettre à cette presse de sortir de la précarité dans laquelle elle se trouve. Une commission a été installée pour suivre la mise en œuvre des recommandations, résolutions et cadre juridique actualisé. Il reste à espérer que le gouvernement traduira ces projets en actes.

Page 2

MIDTERMS

Comme si Obama et Trump se disputaient la Maison-Blanche

L'implication à fond de l'ex-président des Etats-Unis, Barack Obama, dans les élections de mi-mandat, le 7 novembre, l'a mis aux prises avec son successeur en poste, Donald Trump. On sait que les deux hommes ne s'appréciaient guère, mais les voilà presque en train de se disputer le leadership dans les deux chambres du parlement américain. Au résultat, la Chambre des représentants pour les démocrates avec Obama, et le Sénat pour les Républicains avec Trump. Qui peut s'estimer heureux, globalement de poursuivre son mandat, disons de finir les deux dernières années de celui-ci sans craindre un quelconque impeachment. En attendant les élections de 2020. *Page 2*

KARATÉ

La Fécoka récuse la Ccas

Me Ernest Guy Moungallet/Adiac

La Fédération congolaise de karaté et arts martiaux affinitaires (Fécoka-Ama) a récusé la décision de la Chambre de conciliation et d'arbitrage du sport (Ccas) qui a rétabli, le 26 octobre, l'ancien entraîneur de l'équipe nationale, Me Ernest Guy Moungallet, dans ses droits en lui infligeant des sanctions. *Page 16*

DÉVELOPPEMENT

La science au cœur de la croissance et de la richesse

La directrice générale de l'Unesco, Audrey Azoulay, a déclaré, le 6 novembre, que les progrès vertigineux accomplis par la science ces dernières décennies ont bouleversé les conditions d'existence.

Page 6

Éditorial

Que dire ?

Page 2

EDITORIAL

Que dire ?

Oui que dire du résultat mitigé des élections dites de « mi-mandat » qui se sont déroulées, mardi, aux Etats-Unis et dont nous avons connu les chiffres en début de matinée hier ? Ceci que l'on peut résumer en quelques mots.

1) Si la majorité républicaine, grâce à laquelle Donald Trump s'est installé à la Maison-Blanche en 2016, a perdu le contrôle de la deuxième assemblée du parlement américain, la Chambre des représentants, elle, a gardé en revanche le contrôle de la première, le Sénat. Et, de ce fait, elle garantit pratiquement au président qu'il n'en sera pas chassé par la voie de l' « impeachment » que ses détracteurs appelaient de leurs vœux.

2) Les résultats détaillés des différents votes qui ont marqué ce scrutin montrent que les citoyens américains sont plus conservateurs qu'on ne le pensait. S'ils ne partagent pas toutes les idées et les convictions du présent locataire de la Maison-Blanche, ils sont majoritairement convaincus que la politique de l'« America first » est la mieux à même de protéger leurs intérêts dans le monde très ouvert et donc très concurrentiel dans lequel nous vivons.

3) Conforté dans sa conviction intime que les Etats-Unis doivent réaffirmer leur puissance sur la scène mondiale, quitte à créer de nouvelles crises dans les zones instables de la planète, Donald Trump ne modifiera ni son vocabulaire ni la stratégie de la force qui gouverne son action. Face à la Chine, à la Russie, à l'Iran et autres adversaires qui le défient, il va au contraire s'attacher à conforter son image de leader mondial.

4) Tout indique donc, à commencer par les tweets triomphaux que le président américain ne cesse de lancer via les canaux numériques, que sa stratégie de l'Amérique d'abord va se renforcer dans les semaines et les mois à venir. Ce qui aura comme conséquence d'aggraver les tensions qui existent en Europe, en Asie, au Proche et au Moyen-Orient. Peut-être aussi en Afrique qui pourrait bien devenir à bref délai un enjeu majeur pour les Etats-Unis.

Ne préjugeons pas de l'avenir mais disons dès à présent que le futur immédiat risque d'être encore plus agité que nous ne le pensions, ne le craignions.

Les Dépêches de Brazzaville

MÉDIAS

L'aide de l'Etat à la presse congolaise, une clé pour son développement

Parmi les problématiques largement abordées lors des assises nationales de la presse congolaise, organisées du 25 au 28 octobre à Brazzaville, a figuré la récurrente question du financement.

Le problème a été épinglé par les participants aux assises comme l'une des clés, à côté de tant d'autres, pouvant aider la presse congolaise à sortir de la précarité dans laquelle elle se trouve. Une commission mise en place pour la circonstance a élaboré un document dans lequel sont consignées des recommandations relatives au financement des médias.

En effet, après avoir fait l'état des lieux des médias publics et privés, les participants ont fait des recommandations ci-après : la modification de l'article 8 de la loi n° 08-2001 du 12 novembre 2001 en vue de rendre obligatoire et annuelle l'aide à la presse ; la modification de la loi n° 16-2001 du 31 décembre 2001 portant institution de la redevance audiovisuelle pour étendre le champ des bénéficiaires à l'ensemble de la presse publique et privée nationale ; la rétrocession aux administrations des médias de la moitié des menues recettes qu'elles collectent ; la mise en place d'une commission pour étudier les mécanismes de mise en œuvre de l'aide indirecte de l'Etat à la presse ; l'institution, par les organes officiels, de l'obligation d'acheter en priorité des espaces de communication dans les médias locaux, plutôt que dans les médias étrangers ainsi que la création d'un office de diffusion de la presse, avec la participation des médias concernés et des partenaires publics ou privés locaux.

Il convient de rappeler qu'au Congo, l'aide à la presse est consacrée par la première loi sur la liberté de la presse en 1992. Depuis, des mécanismes relatifs au financement des médias, prévus par ce texte, ne sont pas appliqués. Bien qu'étant financés entièrement par le budget de l'Etat, les médias publics accusent eux aussi beaucoup de difficultés inhérentes à la lourdeur des procédures de décaissement des fonds au Trésor public.

La redevance audiovisuelle, instituée depuis 2001, relève du domaine de la fiscalité et reversée par la Société nationale d'électricité au Trésor public sur un compte bien précis. Mais, il s'avère que ces fonds ne sont pas transférés aux médias bénéficiaires, malheureusement.

Par ailleurs, les médias privés font face à une précarité forte parce que leurs propriétaires ne peuvent pas mobiliser des moyens financiers et logistiques conséquents pour leur garantir un niveau économique à la hauteur de leur mission.

Les marchés de la publicité et de la vente d'espaces ou de pages ne permettent pas de réunir les ressources financières nécessaires en vue de répondre à leurs charges de fonctionnement et d'équipement.

En outre, les participants ont rappelé que beaucoup de pays africains ont adopté le principe de l'aide publique à la presse. Ainsi ont-ils relevé, des pays comme le Bénin, le Burkina Faso, le Sénégal et le Gabon ont déjà une longue expérience dans l'attribution de l'aide de l'Etat à la presse. Le Congo fait partie des pays africains ayant adopté ce principe mais dans la pratique, rien n'est fait.

Il convient ainsi de noter que les assises de la presse congolaise ont adopté plusieurs recommandations dans l'optique d'arrimer les médias congolais aux nouvelles exigences communicationnelles puisque ces travaux étaient placés sur le thème « La presse congolaise, vingt-six ans après les états généraux : bilan, enjeux et perspectives à l'ère du numérique ».

Parmi ces recommandations, on peut citer, entre autres, celles portant sur la création et le fonctionnement des médias privés au Congo ; l'utilisation des réseaux sociaux au Congo ; la protection de la profession de journaliste contre des opportunistes ; celle sur les fake news et la recommandation relative à la création de l'Ordre des professionnels de l'information et de la communication au Congo.

Notons qu'à l'issue de ces assises, une commission composée de onze membres et dirigée par le Pr Ludovic Miyouna a été mise en place. Elle aura, parmi ses missions, celle de suivre la mise en œuvre des recommandations, résolutions et lois actualisées issues de cette grand-messe de la presse congolaise.

Roger Ngombé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS
Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE
Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula,
Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Quentin Loubou (Coordination), Durly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA
Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE
Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL
Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES
Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION
Coordinatrice, Relations publiques : Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbelé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS
Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE
Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)
Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE
Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE
Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

FINANCES PUBLIQUES

Le FMI veut une mise à jour du cadrage macroéconomique du Congo

L'institution de Bretton Woods souhaite une révision des besoins de financement du pays et de l'accord avec les créanciers extérieurs, à mesure de l'effet de la hausse des prix du baril de pétrole.

Une mission du Fonds monétaire international (FMI) séjourne depuis le 5 novembre à Brazzaville, dans le cadre des négociations avec le gouvernement congolais pouvant déboucher sur la conclusion d'un programme de réformes économiques et financières pour la période 2019-2022. Conduite par Alex Segura-Ubiergo, autrefois le chef de mission du FMI au Gabon, cette délégation espère ainsi accélérer le processus.

Les travaux de cet énième round de négociations ont été lancés, hier, par le ministre des Finances et du budget, Calixte Nganongo. Pour les partenaires du FMI, l'actualisation du cadrage budgétaire est un point essentiel qui sera examiné durant la semaine des discussions. Il y a une nette amélioration de la situation des finances publiques en lien avec la bonne santé du marché pétrolier.

« Le Congo a fait des efforts énormes pour avancer vers un programme dans une situation économique difficile. Le pays a pu ajuster ses finances publiques pour améliorer la gestion des finances, avec un programme important sur la gouvernance et la transparence. Le dossier a pris un peu de retard, certes, mais nous sommes ici pour le faire avancer », a déclaré Alex Segura-Ubiergo.

En effet, depuis l'ouverture des discussions, en décembre 2017, les partenaires ont principalement salué le futur budget en débat au parlement ; la publication du rapport sur l'étude diagnostique du gouvernement sur les questions de gouvernance et de corruption réalisée avec l'assistance du FMI ; le projet d'amendement de la loi portant création de la Société nationale des pétroles du Congo rendant obligatoire chaque année la publication des audits de ses comptes financiers ainsi que de ceux de ses filiales.

« Malgré tous ces efforts, le dossier du Congo n'a toujours pas été présenté au conseil d'administration du FMI pour une question de qualification des assurances de financement », a rappelé Calixte Nganongo.

Le ministre Calixte Nganongo pendant les travaux avec la délégation du FMi

Le rapport de l'audit de la dette intérieure attendu

Outre le cadrage macroéconomique, les deux parties vont plancher sur l'état d'avancement des réformes structurelles du pays ainsi que sur l'épineuse question des assurances de financement. La dette publique du Congo demeure insoutenable ; les experts exhortent pour cela le gouvernement à finaliser un accord avec ses créanciers en tenant compte de la nécessité de réduire le poids du passif de l'Etat.

Si le montant de la dette extérieure est connu, plus de 5 329 milliards de francs CFA, soit 110% du produit intérieur brut, celui de la dette intérieure n'est pas encore comptabilisé. « Il s'agit surtout de traiter de la question de la dette intérieure qui a aussi un poids sur le dynamisme de l'économie nationale », a rappelé le chef de mission du FMI, Alex Segura-Ubiergo. Pourtant, en mars dernier, le gouvernement avait engagé les cabinets Ernst-Young et Cacoges pour réaliser l'audit du stock de cette dette. Au plus tard le 30 septembre dernier, les auditeurs devraient produire un fichier unique du passif intérieur allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

À ce jour, le rapport des cabinets Ernst-Young et Cacoges n'est pas disponible. D'après une source proche du dossier, les auditeurs ont sollicité un délai supplémentaire afin de finaliser leurs enquêtes. Ceux-ci doivent passer au crible l'ensemble des opérateurs économiques créanciers de l'Etat, y compris les écritures comptables justifiant les créances.

Fiacre Kombo

SECTEUR MARITIME

Le Congo encouragé dans l'application des conventions internationales

Réalisé du 29 octobre au 5 novembre, l'audit du pays a permis à l'Organisation maritime internationale (Omi) de notifier des forces ainsi que des faiblesses qui feront l'objet des mesures correctives.

La responsable de l'audit de l'Omi, Caroline Néoman, a indiqué: *« Ces écarts feront l'objet d'un plan de mesures correctives qui devra être élaboré en étroite collaboration avec les différentes entités publiques concernées »*. Elle a appelé à la collaboration des ministères et entités concernés, estimant que la République du Congo dispose des capacités de mise en œuvre effective des conventions internationales et autres instruments maritimes pertinents. *« Mais, cela ne pourra se faire sans une étroite collaboration entre tous les ministères et entités concernés »*, a précisé Caroline Néoman.

De son côté, le ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, Fidèle Dimou, a rassuré que le Congo mettra tout en œuvre pour élaborer et adopter des plans d'action, afin de corriger les écarts et les dysfonctionnements constatés par l'audit de l'Omi. *« Ces politiques et stratégies maritimes qui vont orienter l'action de l'Etat en mer devraient permettre une meilleure coordination de toutes les entités publiques et privées au plan juridique, administratif et opérationnel ainsi que leurs responsabilités »*, a-t-il déclaré.

Pour lui, l'action du gouvernement devra être orientée de telle sorte que les liens et les responsabilités de chaque entité impliquée dans l'application des conventions de l'Omi soient portés vers l'amélioration des performances. Le Congo s'est engagé, en 2015, dans le processus de l'audit facultatif de l'Omi rendu obligatoire en 2016. Cette opération a permis de mesurer l'efficacité de l'administration maritime nationale et d'entrevoir les mesures d'une meilleure gestion dans ce secteur.

L'évaluation de l'Omi a concerné les services des ministères en charge des Transports, de la Défense nationale, de la Pêche, de l'Economie, des Hydrocarbures, des Finances, de l'Environnement et des Télécommunications.

Membre de l'Omi depuis 1964, le Congo a ratifié la quasi-totalité des conventions maritimes internationales. Le pays joue un rôle stratégique dans la sous-région en matière de sécurité maritime et de préservation de l'environnement marin. Il est l'initiateur de la stratégie africaine intégrée pour les mers et l'océan à l'horizon 2050.

Christian Brice Elion

GUINÉE

Une manifestation de la majorité présidentielle interdite

L'activité qui devait se dérouler le 6 novembre à Conakry a été interdite, la veille, par le ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation, le général Bouréma Condé.

La manifestation pacifique visait à apporter un soutien au président de la République, Alpha Condé, tout en faisant l'apologie de ses actions à la tête de l'Etat depuis son élection en 2009.

Après les partis de l'opposition qui ont organisé une série de manifestations et de marches pacifiques pour dénoncer la gouvernance politique et économique en Guinée, les partis membres de la majorité présidentielle groupés autour du Rassemblement du peuple de Guinée (RPG Arc-en-ciel au pouvoir) ont décidé de prendre le contre-pied de l'opposition et soutenir toutes les actions du chef de l'Etat.

Des manifestants face aux forces de l'ordre à Conakry, le 23 avril.
© AFP photo/Cellou Binani

« Une marche non encadrée, une marche dont les responsables ne sont pas connus pour répondre devant la loi en cas de dérapage, est une marche qui se heurtera toujours à l'autorité de la loi »,

Selon le ministre, la demande de manifester de la majorité ne répondait pas aux critères légaux car il n'y a pas de responsable en cas de débordement de la manifestation projetée.

« Une marche non encadrée, une marche dont les responsables ne sont pas connus pour répondre devant la loi en cas de dérapage, est une marche qui se heurtera toujours à l'autorité de la loi », a déclaré le général Condé.

Compte tenu du climat d'instabilité sociale qui prévaut actuellement dans le pays avec les multiples crises politiques et sociales, le gouvernement guinéen a jugé nécessaire de suspendre toute demande de manifestation des acteurs politiques de l'opposition, de la majorité présidentielle et de la société civile.

Pour éviter des troubles, il compte prendre toutes les dispositions sécuritaires nécessaires afin de faciliter la mobilité des personnes et le déroulement des activités économiques et commerciales dans les différentes communes urbaines de Conakry.

NIGERIA

Une grève nationale évitée grâce à l'adoption d'un nouveau salaire minimum

Le président de la République, Muhammadu Buhari, a accédé, le 6 novembre, à une exigence syndicale de relever le salaire minimum pour les travailleurs locaux. +

La décision a permis d'éviter une grève nationale que les syndicats du pays avaient menacé d'organiser.

Le président de la République a promis de transmettre à l'Assemblée nationale un projet de loi pour mettre en application ce changement, après avoir reçu le rapport d'une commission tripartite sur la révision annuelle du salaire minimum national mardi après-midi à Abuja.

Il a déclaré que son administration était engagée à adopter un nouvel accord sur les salaires, appelant les travailleurs à ne pas se laisser manipuler par des mobiles politiques.

La fédération syndicale du Nigeria a menacé, le 6 novembre, d'entreprendre une grève nationale à durée indéterminée, pour protester contre l'absence de réponse du gouvernement à ses exigences de nouveau minimum salarial.

Les syndicats demandent au gouvernement fédéral de relever le salaire minimum national de dix-huit mille nairas (50,07 dollars) à trente mille, citant les réalités économiques actuelles et en particulier le taux d'inflation élevé dans le pays.

Un accord a été adopté lors d'une réunion des parties prenantes, le 5 novembre, amenant les syndicats à suspendre leur grève.

Le salaire minimum de dix-huit mille nairas a été adopté alors que le taux de change affichait à cent quarante-cinq nairas pour un dollar. Cependant, le salaire minimum n'a pas été modifié depuis sept ans, tandis que le naira s'échange actuellement à trois cent soixante nairas pour un dollar sur le marché parallèle.

Xinhua

TRIBUNE LIBRE

A propos de la gouvernance et de notre législation financière

Quand nous abordons les discussions sur des questions économiques, financières ou de gouvernance électorale, on se rend compte que beaucoup de Congolais sous-estiment la quantité et la qualité des textes législatifs et réglementaires existant dans notre pays.

Lors de la tenue du Dialogue national de Sibiti, en juillet 2015, les participants qui examinaient le dossier de la gouvernance électorale s'étaient bien rendu compte que la République du Congo disposait d'un arsenal important de textes sur les élections. Ils étaient arrivés à la conclusion que si tous les acteurs électoraux, qu'ils soient candidats aux élections, partis politiques ou groupements de partis politiques, société civile, gestionnaires des processus électoraux ou simples citoyens, s'en étaient appropriés, nous organiserions des élections apaisées qui se dérouleraient dans la sérénité et la confiance, et qu'ainsi, la démocratie en sortirait à chaque fois consolidée.

S'agissant de la gouvernance et précisément de notre législation financière, on écoute parfois des points de vue étranges selon lesquels notre pays manque de textes décrivant les procédures et les méthodes de gestion ; ce qui laisse croire qu'en matière financière, il y a une absence grave de textes fondamentaux.

Dans ce domaine-ci comme dans celui de la gouvernance électorale, le Congo dispose pourtant, depuis l'époque coloniale jusqu'à ce jour, en passant par la période post indépendance, de textes solides tant au plan législatif que réglementaire, qu'il convient de rappeler au moment où nous parlons de la rupture, c'est-à-dire de la lutte contre les antivaleurs.

C'est la raison pour laquelle nous considérons qu'il y a tout lieu d'exposer que nos textes qui décrivent les opérations financières de l'Etat, énoncent leurs principes généraux et expliquent les lois de finances, sont plus que jamais d'actualité ainsi que le montrent les lignes qui suivent :

aucun impôt, droit ou taxe ne peut être établi que par la loi. Toutes contributions directes ou indirectes autres que celles autorisées par la loi, à quelque titre que ce soit et sous quelques dénominations qu'elles se perçoivent sont formellement interdites à peine contre les agents qui confectionneraient les rôles et tarifs et ceux qui procéderaient au recouvrement d'être poursuivis comme concussionnaires, sans préjudice de l'action en répétition contre tous receveurs, comptables ou individus qui en auraient effectué la perception ; sont également punissables des peines prévues à l'égard des concussionnaires tous détenteurs de l'autorité publique qui, sous une forme quelconque et pour quelque motif que ce soit, auront, sans autorisation de la loi, accordé des exonérations ou franchises de droit, impôts ou taxes ou auront effectué gratuitement la délivrance de produits appartenant à l'Etat ; des lois spéciales définissent, en tant que de besoin, les conditions d'octroi d'avantages fiscaux aux entreprises ou aux particuliers poursuivant des activités conformes aux objectifs du plan ou des programmes de développement ; les taxes parafiscales, perçues dans un intérêt économique ou social au profit d'une personne morale de droit public ou privé autre que l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics sont établis par la loi ; la rémunération des services rendus par l'Etat ne peut être établie et perçue que si elle est instituée par décret pris sur rapport du ministre des Finances et du ministre intéressé ; les ministres et administrateurs sont personnellement et civilement responsables des dépenses exécutées sans engagement préalable ; il est interdit, à peine de forfaiture aux ministres, ministres délégués, secrétaires d'Etat et à tous les fonctionnaires publics de prendre sciemment des mesures ayant pour objet d'engager des dépenses au-delà des crédits ouverts. Ils ne doivent accroître par aucune ressource particulière le montant des crédits affectés aux dépenses de leurs services respectifs, ni imputer une dépense sur un crédit d'un chapitre ayant un autre objet, ni effectuer sans autorisation un transfert ou virement de chapitre à chapitre ; sauf en ce qui concerne les baux de location ou d'entretien, les conventions de prestations de services nécessaires au fonctionnement de l'administration, les opérations autorisées, les ministres ne peuvent en principe engager l'Etat pour un terme dépassant la durée du budget. Toute dérogation permettant de contracter à terme doit être autorisée par la loi ; tout décret, tout arrêté, toute convention et d'une manière générale toute mesure, de quelque nature qu'elle soit, susceptible d'engager les pouvoirs publics, doit être revêtue du contreseing du ministre des Finances ; les effectifs des services et établissements publics à caractère administratif de l'Etat sont arrêtés par la loi. Ils peuvent être réduits par décret ; sauf exception dûment autorisée par décret, aucun rappel de solde et indemnité ne pourra être versé pour une période antérieure au 1er janvier de l'année au cours de laquelle aura été accordé l'avancement ou l'augmentation qui motive le rappel ; les limites au-delà desquelles les administrations publiques ne peuvent procéder à des achats des fournitures sur simple facture et faire exécuter les travaux sur simple mémoire, ainsi que les limites au-delà desquelles les marchés doivent être obligatoirement soumis à la commission des marchés sont fixées par décret.

Les procédures de passation des marchés sont de même établies par décret ;

lorsque des objets mobiliers ou immobiliers appartenant à l'Etat ne peuvent être réemployés et sont susceptibles d'être vendus, la vente doit en être faite dans les formes prescrites et le produit perçu est pris en recette au budget de l'année courante ; au budget ordinaire, s'il s'agit d'objets mobiliers et au budget extraordinaire s'il s'agit des biens immobiliers ; aucune dépense définitive ne peut être mise à la charge de l'Etat si elle n'est prévue au budget. Aucune création d'emploi, aucun recrutement ne peut intervenir s'il n' y a pas de prévision inscrite à cet effet au budget ; les crédits sont évaluatifs ou limitatifs. Ces deux catégories de crédits doivent faire l'objet de chapitres distincts. Les crédits évaluatifs sont ceux qui s'appliquent à des dépenses que l'administration est tenue d'effectuer quoi qu'il arrive et dont le montant ne peut être strictement chiffré. Ils concernent la dette publique, la dette viagère, les frais de justice, les réparations civiles, les remboursements, dégrèvements et restitutions.

Les dépenses sur crédits limitatifs, quant à elles, ne peuvent être engagées et ordonnancées que dans la limite des crédits ouverts ;

tout crédit qui devient sans objet en cours d'année peut être annulé par arrêté du ministre des Finances après accord du ministre intéressé ; les recettes sont prises en compte au titre du budget de l'année au cours de laquelle elles sont encaissées par un comptable public. Les dépenses sont prises en compte au titre du budget de l'année au cours de laquelle les titres de règlement sont visés par les comptables assignataires ; elles doivent être payées sur les crédits de ladite année, quelle que soit la date de la créance ; les comptes budgétaires sont ouverts le 1er janvier et clos le 31 décembre, seules les écritures éventuelles de régularisation peuvent intervenir entre cette dernière date et le 31 janvier suivant ; sauf dérogation admise par le ministre des Finances, les collectivités territoriales de la République et les établissements publics sont tenus de déposer leurs disponibilités au Trésor.

Ce qui précède, comme annoncé ci-dessus, relève du domaine des principes généraux contenus dans les textes législatifs qui organisent les régimes financiers de notre pays. Ils ont été rappelés ici par devoir de mémoire, et comme pour confirmer que nous disposons de possibilités énormes de nature à faciliter une bonne gouvernance financière, surtout par les temps qui courent.

(A suivre prochainement avec le rappel précieux des dispositions des lois de finances).

Emile-Aurélien Bongouandé

BÉNIN

Un député condamné à cinq ans de prison ferme

Le Tribunal de première instance et de première classe de Cotonou a condamné, mardi, Mohamed Atao Hinnouho, un élu de l'opposition, à cinq ans de prison ferme assortis d'une amende de trois milliards de francs CFA (environ 5 222 750 dollars) pour trafics de produits médicaux contrefaits, a appris Xinhua de sources judiciaires.

Selon la même source, Mohamed Atao Hinnouho est poursuivi pour *« exercice illégal en pharmacie, vente de médicaments falsifiés, fournitures, offre de fournitures, trafics de produits médicaux contrefaits, fabrication ou la fourniture de produits médicaux ne remplissant pas les exigences de conformité, association de malfaiteurs, blanchiment de capitaux, faux en écriture privée et usage de faux en écriture privée, et enfin flagrant délit de fraude fiscal ».*

« Exercice illégal en pharmacie, vente de médicaments falsifiés, fournitures, offre de fournitures, trafics de produits médicaux contrefaits, fabrication ou la fourniture de produits médicaux ne remplissant pas les exigences de conformité, association de malfaiteurs, blanchiment de capitaux, faux en écriture privée et usage de faux en écriture privée, et enfin flagrant délit de fraude fiscal ».

En exil depuis le mois de décembre 2017, le député de la minorité parlementaire s'est volontairement rendu, le 27 avril dernier, à la justice béninoise pour se faire écouter. Ainsi, après plusieurs heures d'audition devant le juge des libertés du Tribunal de première instance et de première classe de Cotonou, il a été placé en détention provisoire.

Le 24 juillet dernier, le parlement béninois, réuni en session extraordinaire, a levé l'immunité parlementaire de Mohamed Atao Hinnouho afin qu'il se fasse jugé par la justice béninoise pour les faits qui lui sont reprochés.

En effet, le 7 décembre 2017, la police judiciaire a effectué une opération de perquisition du domicile de ce député dans le cadre d'une enquête préliminaire sur le trafic de faux médicaments. Selon les résultats de cette enquête judiciaire, il a été découvert plus de cent tonnes de médicaments dans plusieurs entrepôts qui seraient la propriété de Mohamed Atao Hinnouho.

RWANDA

Le pays veut parvenir à l'accès universel à l'eau potable d'ici à 2024

Kigali a commencé à mettre en œuvre des stratégies visant à parvenir à l'eau potable et salubre et à l'assainissement universels dans l'ensemble du pays d'ici à 2024, a déclaré, le 6 novembre, la secrétaire permanente du ministère des Infrastructures, Patricie Uwase.

« L'eau potable et l'assainissement accessibles à tous les citoyens rwandais est l'une des priorités du gouvernement pour les toutes prochaines années », a dit Patricie Uwase, lors de l'ouverture de la conférence «Water Africa and east Africa building and construction 2018,» dans la capitale rwandaise, Kigali.

La majorité des citoyens rwandais, et plus particulièrement les enfants, souffre de maladies liées à des systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène inappropriés.

Pour améliorer les systèmes d'assainissement et l'accès à l'eau potable, le Rwanda veut augmenter les investissements dans les écosystèmes d'eau douce et dans les installations d'assainissement, au niveau local, partout dans le pays, a-t-elle ajouté.

Selon Patricie Uwase, le Rwanda a pour objectif de faire passer la production quotidienne d'eau potable de 182 120 mètres cubes à 303 120 mètres cubes d'ici à 2024.

Xinhua

INNOVATIONS

Un moteur de croissance et de richesse

La directrice générale de l'Unesco, Audrey Azoulay, a déclaré, le 6 octobre, que les progrès vertigineux accomplis par la science ces dernières décennies ont bouleversé les conditions d'existence.

Audrey Azoulay s'exprimait dans un message publié en prélude à la célébration de la Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement, commémorée le 10 novembre de chaque année dans le monde. Elle a pour objectif de sensibiliser l'opinion publique à l'importance de la science et de combler le fossé entre la science et la société. C'est l'occasion de rappeler le mandat et l'engagement de l'Unesco pour la science.

Cette année, elle est placée sur le thème « La science : un droit humain ». En effet, a déclaré la secrétaire générale de l'Unesco, les sciences et leurs innombrables applications déterminent désormais tous les aspects de la vie humaine.

Les innovations améliorent le bien-être, facilitent la vie quotidienne, repoussent des frontières qui semblaient immuables en matière de médecine, de transport, de communication, de partage des connaissances, a-t-elle poursuivi, indiquant qu'elles sont les moteurs de croissance et de richesse, appartiennent à l'humanité entière où elles sont un bien commun dont les fruits doivent profiter à toutes et tous. *« Les sciences d'aujourd'hui sont les légataires d'une intelligence humaine qui cherche, explore, invente depuis des siècles et des millénaires »,* a rappelé la directrice générale.

> « Les politiques publiques doivent encourager une plus grande inclusion des groupes de personnes actuellement minoritaires dans le milieu scientifique. Les femmes notamment sont sous représentées dans les filières dites sciences, technologies, ingénierie, mathématiques et représentent seulement 30% des chercheurs aujourd'hui dans le monde »,

Audrey Azoulay a, par ailleurs, expliqué que la recommandation concernant la science et les chercheurs scientifiques, publiée en 2017 par l'Unesco, rappelle aux Etats et à tous les acteurs concernés les conditions à remplir afin que la science soit un facteur de paix et de développement durable.

Il s'agit notamment de garantir une formation d'excellence des chercheurs, permettre la libre circulation du savoir et encourager la coopération internationale ainsi que celle d'inclusion et d'éthique. *« Les politiques publiques doivent encourager une plus grande inclusion des groupes de personnes actuellement minoritaires dans le milieu scientifique. Les femmes notamment sont sous représentées dans les filières dites sciences, technologies, ingénierie, mathématiques et représentent seulement 30% des chercheurs aujourd'hui dans le monde »*, a souligné Audrey Azoulay.

Quant aux considérations éthiques, a-t-elle ajouté, elles sont primordiales afin de tenter d'encadrer les progrès effrénés de la science. La révolution technologique est en train de redessiner les frontières de l'humain. A cet effet, la responsabilité de chaque citoyen est essentiel pour que les promesses esquissées par ce nouvel ordre technologique soient en accord avec les droits universels.

Lydie Gisèle Oko

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Xi Jinping appelle à insuffler un nouvel élan au secteur

Le président chinois a profité de la tenue de la cinquième conférence mondiale sur l'internet, à Wuzhen, dans la province chinoise du Zhejiang (est), du 7 au 9 novembre, afin d'encourager les participants à œuvrer ensemble pour un monde numérique durable.

Dans un message d'encouragement aux conférenciers, le président chinois a reconnu que le monde connaît actuellement une révolution scientifique et technologique ainsi qu'une transformation industrielle plus larges et plus profondes. Il a souhaité que des efforts soient davantage consentis en vue d'accélérer le développement de l'économie numérique mais aussi pour *« promouvoir l'avancée plus juste et raisonnable du système mondial de gouvernance d'Internet ».*

« Malgré des conditions différentes et des défis variés, les pays à travers le monde partagent la nécessité de promouvoir l'économie numérique, des intérêts face aux défis de cybersécurité et des exigences concernant une meilleure gouvernance dans le cyberespace », a poursuivi le président chinois.

Xi Jinping a également appelé à une coopération concrète parmi les différents pays pour faire avancer la confiance mutuelle et la gouvernance collective dans le cyberespace et créer « une vigoureuse communauté d'avenir partagée dans le cyberespace ».

La rencontre de Wuzhen est organisée sur le thème « Créer un monde numérique pour la confiance mutuelle et la gouvernance collective - vers une communauté de destin dans le cyberespace ». Elle doit, selon Liu Liehong, directeur adjoint de l'Administration du cyberespace de Chine, renforcer la création d'une perspective de développement de l'Internet caractérisée par la confiance mutuelle et la gouvernance collective dans les pays du monde entier.

Une vingtaine de sous-forums est organisée à cette occasion. Parmi les sujets développés figurent, entre autres, « Le développement axé sur l'innovation », « La sécurité universelle » et « La prospérité commune ». Par ailleurs, le rapport 2018 sur le développement de l'Internet mondial et celui sur le développement de la Chine y seront publiés afin de présenter les derniers résultats de la recherche universitaire dans le secteur de l'Internet dans ce pays et à l'étranger.

Nestor N'Gampoula

CAMEROUN

Libération des soixante-dix-neuf écoliers kidnappés par des séparatistes anglophones

L'information a été donnée, hier matin à Xinhua, par le porte-parole du gouvernement, Issa Tchiroma Bakary.

Deux membres du personnel d'une école secondaire de Bamenda (nord-ouest) restent encore aux mains des séparatistes, a-t-il ajouté, sans détailler la date et l'heure de la libération des élèves.

A la suite d'une intervention des forces gouvernementales, les ravisseurs ont pris la fuite en laissant derrière eux les soixante-dix-neuf écoliers et le chauffeur, mais emmenant avec eux le directeur de l'école et un enseignant, a précisé Tchiroma Bakary, en indiquant que les enfants libérés devaient rejoindre leur famille un peu plus tard dans la journée.

Ces soixante-dix-neuf élèves et trois membres du personnel scolaire ont été enlevés dimanche soir par des séparatistes armés à Bamenda, chef-lieu de la région du nord-ouest, avait indiqué, le 5 novembre, Tchiroma Bakary à Xinhua. Les séparatistes, qu'il qualifie de «terroristes», ont pourtant nié toute responsabilité. Les provinces du nord-ouest et du sud-ouest constituent la partie anglophone du Cameroun, représentant 20% de la population qui est majoritairement francophone.

La minorité anglophone s'estime marginalisée et francisée par le pouvoir central depuis des décennies. Une mouvance sécessionniste armée y est née en octobre dernier, avec «l'indépendance» auto-proclamée de l'Ambazonie, l'Etat revendiqué par les séparatistes qui regroupe les deux régions anglophones.

Les séparatistes avaient exigé la fermeture des écoles en zone anglophone pour qu'ils puissent instruire eux-mêmes les enfants. Des établissements scolaires ont ainsi été incendiés par ces « entrepreneurs de guerre », selon les termes du président camerounais, Paul Biya.

Dans son discours d'investiture consécutif à sa réélection, Paul Biya a promis mardi le retour « du calme et de la sérénité » dans la zone anglophone afin d'accélérer la décentralisation en cours.

Selon lui, les séparatistes armés vont bientôt faire face *« à la rigueur de la loi mais aussi à la détermination des forces de défense et de sécurité »*.

Paul Biya a été réélu avec 71,28% des voix lors du scrutin du 7 octobre. La participation a été de 53,85% au niveau national et de la diaspora mais a été très mineure en zone anglophone où moins de 10% des électeurs inscrits se sont rendus aux urnes face aux menaces des sécessionnistes armés de perturber le vote.

Xinhua

MIKHAEL'S HOTEL & RESIDENCE

AVIS DE LOCATION IMMOBILIERE

Louez vos appartements meublés,
vos bureaux et vos espaces commerciaux, au
Mikhael's Hotel & Residence,
sis 67 Avenue Nelson Mandela, Centre-ville.

Pour tous renseignements,
prière de contacter les numéros ci-après :
•05 366 66 16
•06 466 66 21

MISSION DE PAIX

L'ONU veut plus de femmes officiers de police

Devant le Conseil de sécurité, le 6 novembre, un haut responsable des Nations unies a insisté sur le recrutement de femmes au sein de leurs effectifs de police. Pour être plus efficaces, Alexandre Zouev estime que les missions onusiennes de maintien de la paix ont besoin de recruter davantage de femmes officiers de police.

Le sous-secrétaire général des Nations unies chargé de l'Etat de droit et des institutions de sécurité au sein du Département des opérations de maintien de la paix a expliqué: *« Une approche plus réactive sur la parité des sexes dans le domaine de la police augmente l'efficacité de notre travail car cela nous permet d'aider l'ensemble de la population - hommes, femmes, garçons et filles. Une manière de contribuer à ces efforts serait de recruter davantage de femmes policières »*.

Alexandre Zouev a ajouté: « En outre, les femmes policières peuvent guider et inspirer d'autres femmes appelées à occuper des postes de commandement au sein de la police, ainsi qu'augmenter l'accès à la justice pour les femmes et les enfants à risque, et améliorer la collecte et l'analyse d'information auprès des groupes vulnérables ».

Il a indiqué que la police des Nations unies avait intensifié ses efforts pour augmenter le nombre de femmes au sein de ses effectifs. Un plan d'action a été élaboré avec des objectifs précis à atteindre en termes de nombre de femmes à recruter pour les postes contractuels et en détachement dans les missions sur le terrain et au siège d'ici à décembre 2028.*« Ces efforts portent déjà leurs fruits : le nombre de femmes à la tête des composantes de police dans les opérations de maintien de la paix des Nations unies atteint désormais 40% »*, a-t-il précisé.

Le sous-secrétaire général était accompagné à cette réunion par les commissaires de police des missions des Nations unies en République démocratique du Congo (Monusco), en Haïti (Minujusth) et au Soudan du Sud (Minuss).

La commissaire de police au sein de la Minuss, Unaisi Lutu Vuniwaqa, a ainsi expliqué aux membres du Conseil de sécurité les efforts de la composante police de cette mission pour une approche sensible au genre dans la manière dont elle met en œuvre son mandat de protection des civils. La Minuss a ainsi récemment déployé une unité de police mixte composée de 50% de femmes.

« Des éléments de preuve indiquent que les femmes officiers de police et les unités de police mixtes agissent comme un catalyseur favorisant la confiance, encourageant les victimes de violences sexuelles à signaler les incidents et permettant aux civils de partager des informations stratégiques », a dit la commissaire Vuniwaqa. Elle a indiqué avec fierté que la Minuss emploie aujourd'hui le plus grand nombre de femmes officiers de police parmi les missions de maintien de la paix. Les femmes représentent ainsi 22% de la composante police de cette mission.

Lors d'un panel de l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (Unitar) à Genève, le conseiller pour les questions de police à l'ONU, Luis Carrilho, a également insisté sur la responsabilité des Etats membres, mais aussi de l'ONU et des pays hôtes pour arriver à une parité entre les genres dans les missions onusiennes.

Il a, en outre, souligné que l'augmentation du nombre de femmes en uniforme déployées dans les opérations militaires et policières de maintien de la paix est de la responsabilité de tous.

Luis Carrilho tient sur ce point à rappeler que, dans certaines missions, des groupes vulnérables ont parfois besoin d'aide. *« Or, dans ce genre de situation, les femmes apportent un savoir-faire et une façon d'interagir avec la population d'une manière plus facile »*, a ajouté le directeur de la Division de la police au département des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Ce panel de l'Unitar sur le rôle des femmes dans les processus de paix a été donc l'occasion de voir le rôle vital joué par les femmes policières dans les Missions de maintien de la paix. *« La discussion d'aujourd'hui a surtout porté sur les mesures à prendre pour augmenter les possibilités d'avoir une proportion beaucoup plus importante des femmes dans les missions de l'ONU. Car sur le terrain, les femmes peuvent faire la différence »*, a-t-il fait remarquer.

En attendant, il va falloir, selon Luis Carrilho, lever certaines barrières, notamment au niveau des pays contributeurs de police où la parité est loin d'être atteinte en analysant les chiffres de participation des femmes dans les forces de sécurité et militaire.

Yvette Reine Nzaba

Ambassade du Royaume du Maroc
Brazzaville

سفارة المملكة المغربية
برازافيل

Brazzaville, le 02 novembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE
Au sujet de l'Autorisation Electronique de Voyage au Maroc (AEVM)

L'Ambassade du Royaume du Maroc à Brazzaville tient à apporter, ci-après, les éléments d'information et de clarification sur l'Autorisation Electronique de Voyage au Maroc **(AEVM)** :

* L'instauration de l'Autorisation Electronique de Voyage au Maroc (AEVM) pour les ressortissants des pays non soumis à la formalité du visa d'entrée au territoire national **répond au besoin d'un renforcement meilleur des mesures de sécurité et au souci du Royaume du Maroc de fluidifier davantage les mesures de contrôle et passage aux postes frontaliers.**

***L'AEVM n'est pas un visa et ne peut y être assimilé.**

***L'AEVM ne nécessite aucun déplacement de l'intéressé, et ne requiert pas des documents spécifiques en sus du titre de voyage et d'une photo.**

***La demande d'obtention de l'AEVM se fait en ligne via le portail :**
https://www.acces-maroc.ma.

*Une fois sa demande approuvée, **l'AEVM est transmise à l'intéresse par courrier.**

***L'AEVM est accordée à son demandeur à titre gratuit.**

*La demande de **l'AEVM doit être introduite 96h au moins avant la date de départ vers le Maroc.**

Sont dispensés de l'AEVM :

- **Les titulaires de passeports diplomatique, de service ou spécial ;**
- **Les résidents au Maroc ayant des titres de séjour en cours de validité ;**
- **Les voyageurs en transit par les aéroports du Maroc sans quitter la zone internationale ;**
- **Les ressortissants étrangers mariés à des conjoints marocains munis de justificatifs de leur union.**
- **L'AEVM sera appliquée dans une première phrase, à titre expérimental, avant son extension aux ressortissants d'autres pays.**

سفارة المملكة المغربية - برازافيل - AMBASSADE DU ROYAUME DU MAROC - BRAZZAVILLE -

AFRIQUE CENTRALE/FAUNE

Les agents de la conservation planchent sur la criminalité faunique à Sangmélima

Le Fonds mondial pour la nature (WWF) a exprimé, le 6 novembre aux «Dépêches de Brazzaville», la volonté des participants de mettre en œuvre la feuille de route des actions prioritaires retenues au cours de l'atelier sous-régional sur la criminalité faunique et les techniques d'investigation.

La rencontre tenue à Sangmélima, au Cameroun, a permis d'améliorer la connaissance du statut des espèces sauvages protégées dans l'espace trinational Dja-Odzala-Minkébé (Tridom) afin de réduire le commerce illégal.

Les thématiques abordées par les participants ont porté, entre autres, sur l'état de la situation du braconnage dans l'espace Tridom ; la lutte contre le trafic illicite des produits forestiers ; le système d'échange d'information sur la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction; sur les saisies des produits d'éléphant ; le partage d'expériences de terrain en matière de lutte contre la criminalité faunique ; les problèmes clés en rapport avec l'application de la loi faunique dans la sous-région et les pistes de solutions pour les traiter et/ou les atténuer ; l'identification des produits fauniques trafiqués ; le dispositif légal et institutionnel de collaboration des agents d'application de la loi dans la répression de la criminalité faunique, enfin, l'expérience du réseau Eagle en Afrique centrale en matière de lutte contre la corruption. Les connaissances acquises par les participants leur permettront d'appliquer la loi faunique en vue de renforcer leur collaboration entre pays en matière d'identification, d'arrestation et de poursuite des trafiquants. Le coordinateur Tridom Cameroun, Gilles Etoga, présent à ces assises, a salué la collaboration des différents acteurs étatiques dans la zone. De même, il a réitéré l'engagement des partenaires visant à appuyer les différents pays pour endiguer le fléau de la criminalité faunique et de braconnage. En effet, le braconnage a pris des proportions inquiétantes ces dernières années dans les pays de la sous-région et les efforts pour l'éradiquer demeurent encore en deçà des attentes, en raison de la complexité de la criminalité faunique. Celle-ci mobilise des acteurs organisés en bande opérant au-delà des frontières d'un Etat et utilisant des moyens compliqués face aux agents pas ou mal outillés.

Rappelons que cette rencontre avait été organisée par le ministère des Forêts et de la faune du Cameroun, en partenariat avec le Réseau de surveillance du commerce des espèces animales et végétales sauvages et appuyée par le WWF. Elle a réuni près d'une trentaine de participants venant des ministères en charge des forêts et faune, des organisations de police, des douanes, des fonctionnaires de l'administration judiciaire du Cameroun et du Congo ainsi que des représentants de huit organisations partenaires dans le cadre de la protection de la faune L'espace Tridom est un projet de conservation de la biodiversité transfrontalière dans l'interzone Cameroun, Congo et Gabon.

Fortuné Ibara

ROYAUME-UNI

Le prince Charles en tournée en Afrique

La visite de l'héritier du trône britannique et son épouse a commencé le 31 octobre, en Gambie, et les conduira jusqu'au 8 novembre au Nigeria en passant par le Ghana.

La tournée du couple princier vise à renforcer les liens entre les pays africains membres du Commonwealth . Le prince Charles et son épouse Camilla sont arrivés le 31 octobre, en Gambie, leur première étape. Le prince de Galles a succédé en avril à sa mère, la reine Elizabeth II, à la tête de cette organisation de pays issus de l'ex-empire britannique.

Après la Gambie, le couple s'est rendu le 2 novembre, au Ghana, où il a pris part à une cérémonie au cimetière militaire d'Osu en l'honneur des soldats du Commonwealth tués au cours des deux grandes guerres mondiales. Le prince de Galles et son épouse ont été également reçus par le président Akufo-Addo, avant de se rendre à Kumasi, pour s'entretenir avec Otumfuo Osei Tutu II, seizième Asantehene, souverain traditionnel du royaume d'Ashanti au Ghana depuis le 26 avril 1999. Un banquet d'État a été organisé en leur honneur. La dernière visite du prince Charles au Ghana remonte à plus de quarante ans.

Au cours de cette tournée ouest-africaine, la famille royale britannique devrait quitter Accra, pour deux jours au Nigeria (du 6 au 8 novembre). A quelques mois du Brexit, cette tournée du couple princier a pour objectif de ''célébrer le partenariat dynamique et tourné vers l'avenir du Royaume-Uni avec ces pays du Commonwealth", selon un communiqué des services du prince de Galles.

Noël Ndong

ELECTIONS DE MI-MANDAT AUX ETATS-UNIS

Donald Trump revendique un succès personnel

Les résultats du scrutin législatif, rendus publics le 6 novembre, donnent une victoire partielle aux démocrates, en ce sens qu'ils ont gagné la Chambre des représentants mais perdu du terrain au Sénat. Un tableau nuancé du Congrès dont l'actuel président américain s'en est félicité.

Les démocrates ont pu arracher vingt-six sièges aux républicains, dont quatre en Pennsylvanie mais aussi en Floride, dans le Colorado, le Kansas, le New Jersey, à New York ou en Virginie. Ce qui fait que le 116e Congrès divisé promet deux dernières années de mandat mouvementé pour le 45e président américain. C'est dire que deux ans après la victoire choc de l'homme d'affaires, propulsé à la Maison-Blanche sans la moindre expérience politique ou diplomatique, la « vague » anti-Trump annoncée n'a finalement pas eu lieu. Malgré cela, il sied de noter que les élections de mi-mandat sont traditionnellement délicates pour le président en place, mais le fait que les républicains ont perdu la Chambre des représentants, en dépit d'excellents indicateurs économiques, reste un revers pour le magnat de l'immobilier.

La Chambre basse est composée de quatre cent trente-cinq sièges, renouvelés entièrement tous les deux ans. Les démocrates devaient enlever vingt-trois sièges républicains pour gagner la majorité. Quant au Sénat, il compte cent sièges. Et les électeurs renouvellent un tiers de la chambre haute tous les six ans, soit trente-cinq sièges cette fois. Le scrutin du 6 novembre a été marqué par un nombre important de femmes, de jeunes et de candidats issus des minorités ethniques et sexuelles. Les démocrates Ilhan Omar (Minnesota) et Rashida Tlaib (Michigan) sont les premières femmes musulmanes à être élues au Congrès, tandis que Sharice Davids (Kansas) est la première Amérindienne. Alexandria Ocasio-Cortez (New York), membre de l'aile gauche du parti démocrate, est devenue à 29 ans la benjamine du Congrès.

Commentant les résultats du scrutin, Donald Trump a proclamé un « immense succès », puisqu'il avait martelé que ces élections étaient un référendum sur sa présidence. Le milliardaire s'est réjoui de ce qu'il avait pris soin ces derniers jours de souligner avoir surtout fait campagne pour les candidats républicains au Sénat de manière à ce que son slogan « Make America great again » conserve toute sa place. Dans la joie, le locataire de la Maison-Blanche a appelé le chef de ses troupes au Sénat, Mitch McConnell, pour le féliciter « sur les avancées historiques » à la chambre haute, où son parti a renforcé sa majorité, selon sa porte-parole, Sarah Sanders.

Du côté des démocrates, l'on a promis d'employer la nouvelle majorité acquise à la chambre basse, à partir de janvier 2019, pour servir de « contre-pouvoir » à la présidence Trump qui, deux ans durant, a profondément divisé les Américains. Les élus du parti ont aussi semblé tendre la main au camp des républicains. C'est dans cette optique que leur chef à la Chambre, Nancy Pelosi, a promis d'œuvrer pour trouver des solutions qui « rassemblent ».

Avec le contrôle de la chambre basse, les démocrates s'offrent dorénavant la possibilité de lancer une procédure de destitution contre le président américain. Mais leur état-major a laissé entendre qu'il était réticent à déclencher cette option explosive, probablement vouée à l'échec dans un Sénat républicain qui a le dernier mot. De plus, les républicains qui maintiennent le contrôle du Sénat gardent aussi la main sur les confirmations des nominations présidentielles à la Cour suprême.

Outre cela, l'opposition démocrate aura les mains libres pour lancer des enquêtes parlementaires à tout-va, notamment sur les soupçons de collusion entre l'équipe de campagne de Donald Trump en 2016 et Moscou.

En ce qui concerne le budget, les deux chambres devront s'accorder à ce sujet, ce qui promet d'âpres batailles. Mais tout compte fait, l'on redoute que Donald Trump puisse trouver dans les luttes au Congrès un terreau fertile pour sa campagne de réélection en 2020.

Nestor N'Gampoula

PATRIMOINE

Présentation des résultats de la formation sur la préparation des propositions d'inscription des éléments

L'activité a eu lieu le 7 novembre, dans la salle de conférences du ministère de la Culture et des arts, sous les auspices du directeur de cabinet du ministre de tutelle, Emmanuel Douma.

La photo de famille

Après plusieurs missions d'inventaires réalisées en 2012 et 2017, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de 2003 portant sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de la République du Congo, cette année le ministère de la Culture et des arts, a organisé, avec l'appui de l'Unesco, l'atelier de présentation des résultats de la formation sur la préparation des propositions d'inscription des éléments sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité et l'élaboration d'un texte juridique portant sauvegarde des éléments inventoriés. Cet atelier mis en œuvre en trois phases permet d'assurer le renforcement des capacités de quinze gestionnaires et agents de la direction générale du Patrimoine et des archives sur la préparation des propositions d'inscription des éléments sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

À l'issue de la formation, une équipe technique sera mise en place afin d'élaborer un texte juridique portant sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Cela permettra de relever, entre autres défis, celui de la renaissance culturelle africaine par la sauvegarde de ses valeurs ancestrales, creuset de son identité culturelle.

Les éléments inventoriés ont été les suivants : la rumba et la sape à Brazzaville ; le kiebe-kiebe dans les départements des Plateaux, de la Cuvette et de la Cuvette ouest ; la récolte du tcham et la forgerie dans la Cuvette ; le béka dans la Sangha ; la technique de tissage du raphia dans les Plateaux ; la fabrication du pont en liane dans la Lékoumou ; le mbouata et le mbouanda dans le Niari ; la vannerie, le ntoba mbori, le manioc, le mbongui dans le Pool.

Trois dossiers proposés pour une inscription

Après un examen minutieux des fiches d'inventaire de chaque élément, trois dossiers ont été proposés pour une inscription éventuelle sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, à savoir la rumba, la sape et le kiebe-kiebe. Au terme de la mise en place d'un groupe de travail, la deuxième phase de ce projet a été consacrée à la rédaction d'un projet d'arrêté portant classement des éléments inventoriés en 2012 et 2017.

Prenant la parole pour son allocution de circonstance, la directrice des musées, monuments et sites historiques, Nicole Mantsanga Bambi, a indiqué que sauvegarder le patrimoine, c'est transférer des connaissances, des savoir-faire et du sens. Autrement dit, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel met l'accent sur les processus en jeu dans la transmission ou la communication de génération en génération, plutôt que sur la production de ses manifestations concrètes, telles qu'un spectacle de danse, un chant, un instrument de musique ou une œuvre d'artisanat.

Sauvegarder le patrimoine culturel immatériel, a-t-elle poursuivi, c'est s'assurer qu'il joue toujours un rôle actif dans la vie des générations actuelles et qu'il est transmis aux générations futures. Les mesures de sauvegarde visent de ce fait à assurer sa viabilité, sa recréation permanente et sa transmission. Parmi les initiatives possibles de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, il y a l'identification, l'inventaire, la formation et la mise en place d'un cadre juridique, constituant l'ossature du présent atelier.

« Aujourd'hui, nous exécutons la dernière phase du projet, notamment la séance de présentation des résultats. Au cours de cette séance, nous présenterons trois résultats. Le résultat numéro 1 sera consacré à la lecture du rapport de l'atelier de formation des gestionnaires sur la préparation des propositions d'inscription des éléments sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Le deuxième résultat sera fondé sur la proposition des dossiers d'inscriptions cités supra. Enfin, le dernier résultat sera celui de la présentation du projet d'arrêté », a précisé Nicole Mantsanga Bambi.

Les résultats présentés sont le fruit d'un processus de classement du patrimoine sur la liste nationale et éventuellement sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Clôturant l'atelier, le directeur de cabinet du ministre de la Culture et des arts, a indiqué que si, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, le Congo se réjouit des éléments déjà inventoriés lors des bienniums précédents, il va sans dire que ces quelques éléments inventoriés ne constituent de leur point de vue qu'une goutte d'eau dans l'immense océan du patrimoine culturel immatériel dont regorge le pays.

« Nous pensons, par exemple, au nzango, au rite d'intronisation d'un roi Loango, etc. À charge pour vous donc, nantis des instruments performants dont vient de vous doter cet atelier, de mener les investigations nécessaires et suffisantes, aux fins d'élargir l'éventail des éléments à inscrire sur la liste nationale du patrimoine culturel immatériel», a-t-il souhaité.

Bruno Okokana

COMMUNIQUÉ

L'Ambassade des États-Unis d'Amérique près la République du Congo est heureuse d'annoncer que suite à l'appel à propositions lancé le 31 juillet 2018, relatif au Fonds de l'Ambassadeur d'Auto-Assistance, Exercice 2017-2018, les propositions de projets de sept Organisations Non-Gouvernementales (ONG), ont été sélectionnées.

Il s'agit de :

1.Association Congolaise pour le Développement Agricole (AGRIDEV) ;

2.Centrale Coopérative Famille Agro-Pastorale

3.Association Idées Rêves pour la Sangha ;

4.Centrale Coopérative Famille Agro-Pastorale Coopérative Agro-Pastorale de Mandzele ;

5.Coopérative des Jeunes Sourds ;

6.Institut de Jeunes Sourds de Brazzaville ; et

7.Mission Universelle des Chrétiens-Unis (MUCU).

L'Ambassade des États-Unis d'Amérique

Présente ses vives félicitations aux heureux récipiendaires.

S.I.M.I. CONGO
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
au Capital de 100 000 000 F CFA
6, Avenue Louis Sylvain GOMA - Quartier Songolo - Zone Industrielle
Pointe-Noire - République du Congo
RCCM CG/PNR/14B 227

Aux termes du Procès-verbal des décisions ordinaires de l'associé unique de la Société « S.I.M.I. CONGO » Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de Cent Millions (100 000 000) de F CFA dont le siège est fixé à Pointe-Noire (Congo), 06 Avenue Louis Sylvain GOMA, Quartier Songolo, Zone Industrielle, immatriculée au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro CG/PNR/14 B 227, tenue en date à Pointe-Noire le trente juin deux mil dix-huit et à seize heures, enregistré le dix-neuf octobre deux mil dix-huit à la recette de Pointe-Noire Centre, sous le folio 194/20 N° 7835.
L'associé unique a délibéré sur :

Le Transfert du siège social
L'associé unique, décide de transférer, le siège social de la Société, de l'Avenue Jacques Opagault, n° 404, Zone Industrielle à l'Avenue Louis Sylvain GOMA, n° 06, quartier Songolo, Zone Industrielle.

L'extension des activités
L'associé unique, après étude de l'évolution du marché, décide de l'extension des activités de la Société, en y ajoutant les activités suivantes :
- Levage ;
- Mise à disposition de moyens de transport et de levage ;
- Location d'équipement.

Dépôt légal des actes a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le deux novembre deux mil dix-huit.

Pour avis et mention
La Direction

NÉCROLOGIE

Vianey Malonga, agent des Dépêches de Brazzaville, (Joséphine, Odile et Nella) Andengué, Dary Joslin Kaba Atarabounou, Adé Yannick Atarabounou et familles ont le regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur père, oncle et frèree, Copel Saturnin Andengué, survenu le 29 octobre à Brazzaville.
La veillée mortuaire se tient au n° 107 de la rue Moussana à Ouenzé.
La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.

Les familles Okognia Mvouma, Okombi, Ngala Atongui, M. Marien Ossiété, Mme Nadine Ingoba ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur père, oncle et grand-père, Albert Mvouma, survenu le 27 octobre à Brazzaville.
La veillée mortuaire se tient à Massengo (arrêt marché, derrière l'école Melchanvie).
La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.

IN MEMORIAM

8 novembre 1968 - 8 novembre 2018, cela fait cinquante ans qu'il a plu au Seigneur de rappeler auprès de lui, son serviteur Edouard Ombetta.
À cette occasion, des messes seront dites en les paroisses Sainte-Marie de Ouenzé et Saint-Esprit de Moungali et en la cathédrale Sacré Cœur dame.
A ceux ou celles qui ont connu l'illustre disparu, la famille vous convie à se joindre à elle dans la prière en ce jour d'anniversaire.

LIGUE DES CHAMPIONS

Le Barça premier qualifié, le PSG encore en course

Et le premier qualifié pour les huitièmes est ? Le Barça, en vieil habitué. Quant au groupe C, dit «de la mort», il tient toutes ses promesses, puisque le Paris SG a raté l'occasion de prendre la tête en concédant le nul à Naples (1-1). Et Liverpool a chuté à Belgrade dans cette poule insensée (2-0).

Pas de vainqueur entre l'Inter de Kwadwo Asamoah et le Barça de Busquets, mais ce sont les Catalans qui se qualifient pour les 8e de finale (Marco Bertorello/AFP)

Groupe A : La «honte» de Monaco

«Pas de mots, c'est sûr que c'est une honte», a commenté, lucide, Djibril Sidibé au micro de RMC Sport. Dernier de la poule, l'ASM ne peut plus que lutter pour tenter de disputer à Bruges (3 points de plus) la 3e place pour être reversé en Ligue Europa. Mais Thierry Henry n'a toujours pas gagné en cinq matches toutes compétitions confondues et son club ne l'a plus fait depuis 15 rencontres...

On peut aussi parler de cauchemar. Dans la journée, le président du club Dmitri Rybolovlev a été placé en garde à vue mardi dans une vieille affaire d'escroquerie présumée. Le tout alors que le club de la Principauté est accusé d'avoir tenté un montage off-shore pour contourner le fair-play financier, selon les révélations des «Football Leaks».

Dire qu'au printemps 2017, Monaco était champion de France et demi-finaliste de Ligue des champions...

Dans l'autre match du groupe, l'Atlético Madrid a battu Dortmund (2-0) sur un but de Saul Niguez et un autre d'Antoine Griezmann, qui marque des points dans la course au Ballon d'or. Ces deux favoris espagnol et allemand sont logiquement en tête avec 9 points. C'est la première défaite de l'ère Lucien Favre à Dortmund après 15 matches.

Groupe B: le Barça déjà qualifié

Lionel Messi, sans doute insuffisamment remis de sa blessure à un bras, a été ménagé, non retenu sur la feuille de match. Mais avec son nul à Milan sur la pelouse de l'Inter (1-1), le Barça a déjà atteint les 8es de finale avec 10 points, soit 3 de plus que les Italiens. Les Catalans ont marqué par Malcom, tandis que les Lombards ont égalisé par Mauro Icardi.

Le Tottenham d'Hugo Lloris (suspendu) est encore en vie après avoir renversé la situation face au PSV (2-1) grâce à un doublé de Harry Kane.

Groupe C: PSG frustré, Liverpool surpris

Le PSG aura été en tête du groupe une heure. Le club de Thomas Tuchel mène 1 à 0 quand Thiago Silva commet une erreur et pousse Gianluigi Buffon à une mauvaise sortie. Penalty concrétisé par Lorenzo Insigne (1-1). Le PSG, avec 5 points, reste derrière Liverpool et Naples, tous deux à 6 points. Mais l'écart avec les Reds s'est réduit. Car la bonne nouvelle est venue de Belgrade, où Liverpool est tombé à la surprise générale 2 à 0.

Mais c'est dommage pour le PSG, qui avait le score pour le Napoli de son ancien coach Carlo Ancelotti juste avant la mi-temps grâce à un nouveau beau numéro de Kylian Mbappé, passeur décisif pour un Juan Bernat qui ne faisait pas l'unanimité jusqu'ici. Et Gianluigi Buffon, qui avait purgé sa suspension, a livré un grand match au San Paolo. Jusqu'à ce penalty handicapant.

Groupe D: Porto et Schalke bien partis

Les deux favoris de ce groupe ont tenu leur rang. Porto a assuré à domicile face au Lokomotiv Moscou, dépassé (4-1) pour conserver la tête (10 points). Et Schalke a dominé Galatasaray (2-0) pour rester deuxième (8 points).

Camille Delourme avec AFP

FOOTBALL

Les résultats des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Angleterre, match en retard de la 11e journée, 3e division

Deuxième titularisation consécutive pour Christoffer Mafoumbi, qui a tenu la baraque lors du déplacement de Blackpool à Gillingham (0-1) : sauvé par sa barre à la 12e, le gardien international a ensuite gagné son duel face à Charles-Cook (29e), après un double arrêt à la 39e face à Oldaker. Autoritaire dans les airs à la 76e, avant de s'imposer sur un tir de Byrne (84e). A la 93e, il sauve le gain de la victoire devant Parker. Avec ce succès, qui doit beaucoup au Congolais, Blackpool remonte à la 9e place, avec 25 points.

Angleterre, match en retard de la 13e journée, 4e division

Oldham fait match nul à Notts County (0-0). Sans Christopher Missilou, resté sur le banc.

Turquie, 11e journée, 1re division

De retour dans le groupe, après presque trois mois d'absence, Delvin Ndinga est resté sur le banc lors du match nul de Sivasspor face à Konyaspor (0-0). Cette saison, le vice-capitaine des Diables rouges n'a joué que douze minutes, le 17 août, avant de sortir sur blessure (genou).

Ligue des champions, 4e journée de la phase de poules, groupe A

Alors que Monaco était humilié à domicile par le FC Bruges, Thierry Henry a lancé le jeune Han-Noah Massengo dans le grand bain. Entré à la 68e, le natif du Blanc-Mesnil devient, à 17 ans et 3 mois, le plus jeune joueur français (et bien entendu congolais) à disputer un match de Ligue des champions.

Jordi Mboula, lui, est resté sur le banc.

Youth League, 4e journée de la phase de poules, groupe A

Sans Kamal Bafounta, absent du groupe, les U19 de Dortmund sont corrigés par leurs homologues de l'Atletico Madrid (0-4).

Camille Delourme

Han Noah Massengo est devenu, à 17 ans et 3 mois, le plus jeune joueur français à disputer un match de Ligue des champions (AFP)

CONTROVERSE AUTOUR DE LA MACHINE À VOTER

Mgr Fridolin Ambongo propose une solution intermédiaire

Le nouvel archevêque de Kinshasa en appelle à des discussions franches autour d'une tripartite majorité-opposition-Céni afin de parvenir à un entendement commun autour de la problématique qui tend à plomber le processus électoral.

Depuis qu'il a été nommé nouvel archevêque de Kinshasa en remplacement de Laurent Monsengwo (79 ans) mis en retraite, Fridolin Ambongo est demeuré silencieux, regardant le processus électoral évoluer sans piper mot. C'est dans la presse internationale qu'il s'est exprimé pour la toute première fois dans sa nouvelle casquette d'archevêque métropolitain. Toujours égal à lui-même avec un franc-parler qui lui est caractériel, le successeur de Laurent Monsengwo à l'archevêché de Kinshasa n'a pas eu sa langue en poche pour décrypter l'actualité politique de son pays dans une interview qu'il a accordée, à partir du Vatican, à RFI le 7 novembre.

Courageux dans ses convictions, l'homme de Dieu redoute, au regard de la controverse qui caractérise la classe politique congolaise, que la machine à voter ne puisse constituer un obstacle à la tenue des élections en République démocratique du Congo. Il y a urgence, a-t-il dit, qu'un consensus soit rapidement dégagé autour de cette question pour permettre d'avancer. Il en appelle à des discussions franches autour d'une tripartite majorité-opposition-Céni afin de parvenir à un entendement commun autour de cette problématique qui, actuellement, plombe le processus électoral.

Tout en regrettant qu'aucune solution intermédiaire n'ait été trouvée à ce sujet jusqu'à ce jour faute d'une réelle volonté politique, il propose néanmoins sa propre recette. *« Pour l'élection présidentielle où il n'y a pas trop de candidats, on pourrait utiliser le papier et pour les autres élections, on pourrait utiliser la machine parce qu'il y a trop de candidats »*, a-t-il suggéré.

Parlant de la mise en application de l'accord de la Saint-Sylvestre pour lequel l'Église catholique s'est érigée en maître d'œuvre, l'archevêque de Kinshasa estime qu'il y a eu beaucoup de ratés dans son exécution, concernant notamment la décrispation politique. *« Nous constatons que sur ce plan là, il y a eu plutôt une sorte de crispation au lieu de décrispation qui était attendue. Nous pensons à Moïse Katumbi, à la manière dont le dossier Jean-Pierre Bemba a été traité et d'autres qui ont été exclus de la course comme Muzito et tant d'autres »*, a-t-il fait savoir.

Pour le cas spécifique de Jean-Pierre Bemba, il s'étonne que la Cour constitutionnelle et la Céni aient bouclé, à leur niveau, le dossier de subornation des témoins pour lequel la défense du prévenu a interjeté appel du jugement rendu par la Cour pénale internationale au mois d'août. Quant au sort réservé à Moïse Katumbi, empêché de faire acte de candidature, Fridolin Ambongo considère cela comme une décision politique visant à l'empêcher de concourir à la magistrature suprême.

Il n'y aura forcément pas de changement de ton et de langage dans les rapports qu'entend entretenir le nouvel archevêque de Kinshasa avec le pouvoir en place. Fridolin Ambongo s'inscrit plutôt dans la continuité de l'œuvre de son prédécesseur, tout en étant lui-même avec son franc-parler notoirement connu cimenté par un esprit critique savamment aiguillé.

Alain Diasso

PRÉSIDENTIELLE

Une frange des candidats exige la radiation de Ramazani Shadary

Il est reproché au candidat du Front commun pour le Congo (FCC) notamment d'utiliser les biens, les finances ainsi que le personnel de l'Etat à des fins de propagande, au mépris de la loi électorale.

Kamerhe, Fayulu et autres candidats demandent la radiation de Shadary

Alors que certains candidats à la présidence de la République étaient attendus hier dans la capitale suisse où se tient une importante réunion chargée d'harmoniser les vues de l'opposition sur le programme et le candidat communs, une frange restée au pays s'est retrouvée le même jour à Kinshasa, avec quelques acteurs politiques, pour suivre la restitution des échanges entre leur pair, Alain-Daniel Shekomba, et la Commission électorale nationale indépendante (Céni) sur la machine à voter. Elle en a profité, en outre, pour se concerter et dégager une identité de vue sur une question essentielle, la candidature d'Emmanuel Ramazani Shadary estimée non conforme aux textes et lois du pays.

Théodore Ngoy, Seth Kikuni, Freddy Matungulu, Adolphe Muzito, Jean-Bertrand Ewanga, Jean Mabaya, Radjabo Tebabho, Sylvain Maurice Masheke, Martin Fayulu, Marie-Josée Ifoku, Fidèle Babala, Noël Tshiani et Vital Kamerhe ont, en effet, fait front commun pour protester contre la candidature du dauphin de Joseph Kabila qu'ils accusent, par ailleurs, d'utiliser les biens, les finances ainsi que le personnel de l'Etat à des fins de propagande.

Ils s'appuient sur l'article 25 de la loi sur les partis politiques (alinéa 3) qui indique *« qu'aucun parti politique ne peut user des biens ou du personnel de l'Etat sous peine de dissolution »*. La loi électorale embraye également dans le même sens en son article 36, stipulant que toute déviation constatée *« est punie de radiation de la candidature ou d'annulation de la liste du parti politique ou du regroupement politique incriminé »*.

C'est en vertu de ces dispositions légales que les candidats ci-haut cités ont saisi la Céni, exigeant la radiation pure et simple du candidat du FCC qui, faisant fi du décret-loi 017/2002 sur le code de conduite de l'agent public de l'Etat, aurait embrigadé dans son équipe de campagne des membres du gouvernement en fonction. Ils ont demandé au Premier ministre, Bruno Tshibala, et à d'autres officiels repris sur la liste de Ramazani Shadary de démissionner de leurs postes.

A.D.

MINES

Suspension de l'exportation du cobalt produit par Glencore

La détection de l'uranium, à des niveaux dépassant la limite acceptable, dans l'hydroxyde de cobalt produit par Katanga Mining, sa filiale congolaise, est à la base de la décision lourde de conséquences qui a été prise.

Katanga Mining, filiale congolaise du groupe de négoce de matières premières suisse Glencore, est bien obligée de surseoir temporairement ses activités liées à l'exportation et à la vente du cobalt de sa mine de Kamoto, en République démocratique du Congo. Et pour cause ? De l'uranium à des niveaux trop élevés pour l'exportation a été détecté dans l'hydroxyde de cobalt produit dans ce projet minier. La limite acceptable autorisée pour l'exportation du produit à travers les principaux ports africains ayant été dépassée, Katanga Mining a été contrainte d'observer un moment de répit pour rechercher la faille.

C'est ce qui ressort de son communiqué publié ce 7 novembre. Les conséquences sont désastreuses pour cette joint-venture détenue à hauteur de 25% par Gécamines et 75% par le groupe Glencore. Les actions du Katanga Mining ont, en effet, chuté de 33% à la Bourse de Toronto, atteignant leur plus bas niveau depuis mai 2017, alors que celles de Glencore ont chuté de près de 2,9% à la Bourse de Londres, à la fermeture le 6 novembre.

A cela s'ajoute l'incidence fâcheuse qu'entraîne cette situation sur les chiffres d'affaires de Glencore qui prévoyait de produire vingt-deux mille tonnes de cobalt entre le troisième trimestre de cette année et le deuxième trimestre de 2019. Au prix comptant, cela représenterait un retard de sept cents millions de dollars de revenus que la société ne saura engranger suite à cette déconvenue. A noter que la production totale de cobalt concernée par la suspension de la vente représente, à ce jour, mille quatre cent soixante-douze tonnes de cobalt fini.

Nonobstant cet arrêt inattendu de l'exportation et de vente du cobalt, Glencore qui ne baisse pas les bras est en quête des solutions intermédiaires. La société procède, d'ores et déjà, à d'autres analyses pour identifier l'origine de l'uranium et étudie diverses possibilités de son exploitation. Toutefois, la mise en place du système « Ion exchange » permettant d'éliminer l'uranium du cobalt, pour un coût approximatif évalué à vingt-cinq millions de dollars, est l'alternative prise par Glencore pour contourner la difficulté actuelle. Le système pourrait être mis en service d'ici à la fin du deuxième trimestre 2019, indique le communiqué.

Enfin, il est à noter que la décision d'arrêter les exportations et les ventes du cobalt de Kamoto Copper Company intervient près d'un an après la reprise de la transformation du cuivre et du cobalt de cette joint-venture, suspendue depuis septembre 2015.

Alain Diasso

INTERVIEW

Gisèle Mwepu : «L'interopérabilité est la clé pour accélérer l'inclusion financière»

La fondatrice et CEO d'Okapi finance international a reçu, le 20 octobre dernier, à Accra au Ghana, le prix panafricain « pour les femmes les plus influentes d'Afrique dans le secteur des entreprises et des gouvernements » dans la catégorie « Services financiers ».

Le Courrier de Kinshasa (L.C.K.): Pouvons-nous connaître votre parcours académique et professionnel et depuis quand êtes-vous basée en Suède ?

Gisèle Mwepu (G.M.): Je suis titulaire d'un master en informatique et d'un autre en sciences du génie informatique. Mon parcours est vraiment celui d'un entrepreneur en serie. Après mes études universitaires, j'ai monté ma société d'informatique, Soft solutions partner. Au début, cette société a joué le role d'un laboratoire, où je pouvais expérimenter mes differentes idées. C'est ainsi que j'ai eu l'idée de créer Okapi Finance international. Ma passion a toujours été d'utiliser la technologie pour changer le monde. C'est un peu ma façon d' apporter ma part au monde. Je suis basée en Suède depuis vingt-trois ans.

En tant qu'entrepreneur, j'ai reçu beaucoup de prix prestigeux en Suède et aussi en Europe dont le prestigieux prix du talent d'innovation pour la Suède en 2017; la Suède étant l'un des pays les plus technologiques dans le monde. Mais rien n'a été si prestigeux à mes yeux comme le prix panafricain: femme la plus influente d'Afrique dans le secteur des entreprises et des gouvernements dans la catégorie « services financiers », qui m'a été décerné le 20 octobre à Accra, au Ghana. Cette reconnaissance venant d'Afrique est un véritable encouragement et cela me donne encore plus de force de poursuivre le parcours d'Okapi pour accélerer l'inclusion financière en Afrique.

L.C.K.: Qu'est-ce qui vous a motivée pour créer Okapi finance international ?

G.M.: Je suis née en République démocratique du Congo (RDC) où presque 95% de la population est non-bancarisée. Ce pays ne constitue pas un cas unique à ce sujet. Selon la Banque mondiale, 80% de la population en Afrique et 50% de la population mondiale ne sont toujours pas bancarisés. Toute personne devrait avoir accès aux services bancaires, quel que soit son statut financier ou son lieu de residence. L'inclusion financière est une clé pour lutter contre la pauvreté et créer l'autonomisation des individus. C'est pourquoi, la mission d'Okapi est de faciliter l'inclusion financière. La première phase consiste à cibler l'Afrique subsaharienne. L'objectif d'Okapi est d'atteindre cent quarante-cinq millions de personnes en dix ans. La seconde phase consistera à cibler le reste du monde.

L.C.K.: En combien de temps avez-vous développé la plateforme Okapi ?

G.M.: Nous avons mis cinq ans pour la développer avant le lancement des services en novembre 2017, au Kenya. Cinq ans peuvent sembler assez longs mais il ne s'agissait pas seulement de créer une plate-forme robuste, comme l'est actuellement Okapi, mais de créer une plate-forme qui sera utilisée et qui va combler un vide existant sur le marché. Pour cela, j'avais fait le choix de ne pas créer Okapi sans tenir compte de la réalité du futur marché. Cette plate-forme a été créée grâce à une interaction continue avec les futurs utilisateurs. Pendant le développement d'Okapi, je suis allée quarante fois au Kenya. Il était essentiel de comprendre les défis sur le marché pour créer un produit qui comble les besoins des utilisateurs. Okapi est aujourd'hui une plate-forme haut de gamme, transparente, ayant toutes les transactions éxecutées en temps réel. La plate-forme est sécurisée et certifiée PCIDSS (norme de sécurité des données du secteur des cartes de paiement) et conforme à toutes les réglementations KYC et AML.

isèle Mwepu en pleine présentation

L.C.K. :Et commment avez-vous financé ce développement ?

G.M.: Au début, nous avons commencé le développement de la plate-forme Okapi au sein de mon entreprise informatique, puis lorsque la vision était plus claire, Okapi a été transférée à Okapi finance. C'était une façon de financer le début du développement. Ce développement de la plate-forme a pris environ 22 059 "man-days" avec un coût atteignant vingt à vingt-cinq millions d'euros.

Je me dis toujours que j'ai eu de la chance d'avoir des investisseurs (angel investors) qui ont cru en moi et en ma vision quand tout n'était qu' une idée. Mais, je crois qu'ils l'ont fait parce que ils ont vu que j'étais moi même prête à faire des sacrifices pour que mon rêve se réalise en plus de ma passion. La Suède étant également un pays favorable aux entrepreneurs, l'aide initiale au financement a également été fournie par certains fonds d'investissement gouvernementaux.

Aujourd'hui, les investisseurs que nous cherchons sont plus dans le but d'accélérer notre croissance. Mon exigence primaire quand il sagit des investisseurs est qu'ils doivent croire à l'Afrique comme un marché ayant un potentiel. Malheureusement, l'image de l'Afrique est souvent associée à l'aide. Ce qui n'est pas du tout vrai. L'Afrique est le prochain grand marché. Ce serait superbe d'avoir un investisseur clé africain dans Okapi car nous n'en avons aucun à ce jour. Surtout qu'Okapi évolue en Afrique.

L.C.K.: Quelle est l'envergure de votre entreprise présentement ?

G.M.: Okapi a une valeur qui s'élève entre cinquante et cent millions d'euros. Nous comptons atteindre le seuil de rentabilté fin 2019 avec un chiffre d'affaires projété à trente-cinq millions. Okapi a soixante-dix employés à temps plein. A cela s'ajoutent presque trois cents personnes employées sur contrats de vente et des milliers d'agents qui offrent les services Okapi aux clients, surtout les retraits et les dépôts dans les comptes Okapi. Les clients d'Okapi peuvent effectuer des virements de fonds, des paiements, payer leur prime d'assurance, etc. Ils peuvent également transférer de l'argent entre Okapi et Visa ainsi que faire des transactions carte par carte en temps réel. Grâce à notre dernier partenariat avec Mpesa au Kenya, les abonnés d'Okapi peuvent désormais transférer des fonds d'Okapi vers Mpesa et vice-versa. Mpesa a entre vingt-cinq et vingt-neuf millions d'utilisateurs au Kenya et l'interopérabilté avec Mpesa augmente la flexibilité de nos clients qui peuvent maintenant accéder au réseau de cent soixante-dix mille agents Mpesa au Kenya. Okapi est utilisé par des privés mais aussi par des entreprises, en les aidant à reduire le coût de l'administration dans la reception et la distribution de fonds jusqu'à 70 à 90%. C'est pourquoi, notre startégie de pénétration du marché se fait à travers les entreprises ou les organisations qui finalement ramènent à Okapi leurs utilisateurs ou leurs clients. Nous avons des accords avec des companies d'assurances, des microfinances, des ONG, des cooperatives, des entreprises, par exemple, pour la distribution des salaires, des entreprises des services pour la reception des payments, etc.

Au Kenya, où les services ont été lancés en novembre 2017, nous comptons actuellement plus de cent mille clients et, rien que dans ce pays, notre but est d'atteindre un million de clients d'ici fin 2019 grâce aux accords déjà conclus avec des entreprises et des organisations. Nous préprarons le lancement des services au Botswana et au Nigeria avant la fin de l'année. Ensuite,nous allons lancer Okapi en RDC si tout se passe bien. Le Nigeria est le plus grand marché africain et sera aussi le plus grand marché d'Okapi. Le nombre des clients que les services vont atteindre à travers les accords conclus atteint dejà presques 4,5 millions d'utilisateurs.

L.C.K.: Pourquoi avoir commencé par le Kenya, le Botswana et le Nigeria qui sont tous des pays anglophones ?

G.M.: Nous avons voulu commencer dans un pays où les gens avaient la compréhension des transactions digitales. Le Kenya était le pays ideal à cause de Mpesa qui y était déjà établi. Au cours de cette année, nous avons implanté des structures locales dans dix autres pays dont plusieurs sont francophones.

L.C.K.: L'entreprise n'est pas encore opérationnelle en RDC, votre pays d'origine. Pour quelles raisons ?

G.M.: Nous avons connu un retard causé par les partenaires. Nous espérons pourvoir commencer les services dans un avenir proche. C'est un rêve pour moi que de lancer les services Okapi dans mon propre pays et participer ainsi à son inclusion financière.

L.C.K.: Quels sont les enjeux et les défis de la Fintech aujourd'hui en Afrique ?

G.M.: Avec 80% de la population africaine qui est encore non-bancarisée, la Fintech est un outil clé pour accéler l'inclusion financière. L'infrastructure s'améliore aussi, ce qui favorise l'explosion des solutions financières. L'Afrique compte à peu près trois cent quatre-vingt-huit millions d'internautes. Ce qui correspond à 31,2% de sa population et 10% des utilisateurs mondiaux. Actuellement, il ya environ 293,8 millions de smartphones sur le continent. On prévoit une croissance de 52,9% pour atteindre 929,9 millions de smartphones d'ici à 2021. Il y a environ quatre cent dix-neuf millions de connexions internet mobiles. Ce chiffre est projété pour atteindre 1,07 milliard d'ici à la fin de 2022. Les utilisateurs des réseaux sociaux se comptent en million. En 2016, le nombre d'utilistateurs Facebook atteignait déjà cent vingt millions. Le défi est plus le manque de l'interopérabilté entre les solutions existantes. Chaque pays a sa/ses solutions. Dès qu'on se déplace dans un autre pays, c'est presqu'impossible d'éffectuer une transaction surtout quand on est non-bancarisé. C'est pourquoi, à Okapi, nous avons decidé de nouer des partenariats avec les acteurs locaux existants dans différents pays, afin de faciliter non seulement les transactions dans les pays mais également les transactions transfrontalières entre les différents pays d'Afrique. L'interopérabilité est la clé pour accélerer l'inclusion financière.

L.C.K.: Vos difficultés au quotidien?

G.M.: Effectuant nos activités dans plusieurs pays en Afrique, nous sommes confrontés au problème de recrutement par apport aux exigences et compétences requises. Un autre défi concerne les difficultés qu'on éprouve à gérér les équipes dans differents pays. Notre solution consiste à miser sur le recrutement des nationaux à la tête de chaque pays. Ils ont l'avantage de connaître les réalités et les contextes locaux des pays. On est aussi confronté aux alléas administratifs. Par exemple, dans la création des structures locales, le guichet unique facilite les démarches. Pour les pays n'ayant pas cette facilité, le processus est vraiment long et compliqué.

Propos recueillis par Patrick Ndungidi

SANTÉ

Les professionnels imprégnés des soins à prodiguer à domicile aux personnes âgées

Dans le cadre de la prise en charge des personnes du troisième âge, une rencontre a réuni, le 7 novembre à la direction départementale de la Santé de Pointe-Noire, les agents de santé des secteurs public et privé, les représentants des sociétés d'assurance ainsi que des courtiers de cette ville.

La photo de famille à la fin de la rencontre/Adiac

Aubierge Victoire Kimpamboudi Matondo et Auguste Valairy Loko, respectivement directrice départementale de la Santé à Pointe Noire et président de l'Association d'aides et de soins à domicile pour personnes âgées du Congo(AASDPAC) ont participé à la réunion.

Dégageant les principaux objectifs de ces retrouvailles, Auguste Valairy Loko a expliqué qu'elles ont pour but la vulgarisation des circulaires n°001/MSP/CAB/DGSSSa relatives à la mise en place d'un cahier de charges, dans le cadre du positionnement et du développement de l'Hospitalisation à domicile (HAD) pour personnes âgées du Congo et n°002/MSP/CAB/DGSSSa relative à la mise en place d'un cahier de charges dans le cadre du positionnement et du développement du service de soins infirmiers à domicile de cette association.

« *Ces deux circulaires de la direction générale du ministère de la Santé, destinées à notre structure, officialisent la pratique des soins infirmiers et d'hospitalisation à domicile des personnes âgées par l'AASDPAC. C'est la première association congolaise des soins à domicile reconnue par le ministère de la Santé, celle-ci a évolué depuis sa création, il y a près de huit ans aujourd'hui, compte quatre-vingts salariés et accompagne des milliers de personnes âgées au Congo* », a-t-il précisé. L'hospitalisation a domicile de l'AASDPAC, a-t-il poursuivi, constitue un dispositif pluridisciplinaire de prise en charge coordonnée, en lien avec le médecin prescripteur, le médecin traitant, le pharmacien d'officine, l'ensemble des professionnels de santé libéraux et les aidants familiaux. Elle contribue aux actions liées à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, à travers la promotion de la santé, l'accès aux services de santé à domicile. Les services de soins infirmiers à domicile de cette association assurent, sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques, soins d'hygiène ou de soins de base et relationnels. Ces services visent à éviter l'hospitalisation lors de la phase aiguë d'une affection pouvant être traitée à domicile, de maintenir ou restaurer l'autonomie de la personne, faciliter les retours au domicile à la suite d'une hospitalisation , prévenir ou retarder la dégradation progressive de l'état des personnes et de leur admission dans les établissements de soins. De son côté, la directrice départementale de la santé de Pointe-Noire a invité l'ensemble des professionnels de santé à collaborer avec les membres de cette association en vue d'un bon accompagnement des personnes âgées dans le département.

Le ministère de la Santé et de la population et l'ASDPAAC ont conclu, depuis février 2017, un protocole d'accord dans le cadre de l'accompagnement des personnes âgées du Congo.

Séverin Ibara

JOURNÉE NATIONALE DE L'ARBRE

Près de cinq cents arbres plantés dans la ville côtière

À Pointe-Noire, les plants ont été enfouis dans le sol sur le site du village communautaire de Tandou Mboma, situé dans la sous-préfecture de Tchiamba Nzassi.

Une élève plantant un arbre

Tenue sous la houlette d'Alexandre Honoré Paka, préfet de la ville de Pointe-Noire, la 32e édition de la Journée nationale de l'arbre a obéï à la tradition vieille de plus de trente ans ans. Placée sur le thème « L'arbre, source de diversification de notre économie, de promotion de l'économie verte et de développement local », elle a permis à la population ponténégrine de planter un arbre pour lutter contre les changements climatiques. De nombreuses autorités ont réalisé le geste sur le site communautaire de Tandou Mboma où des essences forestières et fruitières ont été enfouies dans le sol, parmi lesquelles les plants d'acacias, de corossolier, de papayer, de citronnier, d'avocatier, de safoutier, de goyavier et bien d'autres.

Dans son mot de circonstance, le préfet de Pointe-Noire a remercié la population et tout le corps consulaire d'avoir répondu à son appel pour honorer cette tradition. Le consul général de France, Joël Renou, a pour sa part encouragé cette initiative du président de la République qui s'inscrit dans le développement durable.

La 32e Journée nationale de l'arbre a été si particulière dans la ville océane. De nombreux élèves du cycle primaire ont été sensibilisés aux notions environnementales. Il ne restait plus aux enfants qu'à s'emparer d'une pelle, sous l'œil attentif du préfet de la ville, pour planter un arbre. Un geste significatif qui est resté à jamais gravé dans leur tête. *« Je suis très content d'être ici aux côtés du préfet pour planter les arbres. Les arbres sont importants pour l'environnement mais également dans la vie de l'homme »*, a dit Beni Junior Koissi, élève à l'école privée Bel Avenir, dans le quartier aéroport.

Aujourd'hui les forêts couvrent 31% des surfaces terrestres et selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, soixante millions de peuples indigènes dépendent presque entièrement des forêts. Il est donc important de mettre en valeur et de conserver les terres forestières, voire tout l'espace vert non seulement pour leur aspect esthétique mais aussi pour des raisons écologiques, économiques et sociales. En effet, les arbres ont toujours été intimement liés à l'évolution de la biodiversité terrestre, surtout de l'humanité car l'oxygène, l'eau, les aliments et les médicaments dépendent tous des forêts. Ces dernières constituent l'élément charnière dans l'adaptation et l'atténuation du réchauffement climatique.

Notons que la Journée nationale de l'arbre est une célébration qui donne l'occasion à tous les Congolais d'apprécier les bienfaits remarquables fournis par les arbres : de l'air pur, l'habitat faunique, réduction des besoins énergétiques et une prise de contact avec la nature, etc.

Hugues Prosper Mabonzo

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EN RUPTURE FAMILIALE

Des accords entre acteurs peinent à être exécutés

Le partenariat signé cette année entre le Réseau des intervenants dans le phénomène des enfants de la rue (Réiper) et les directions des hôpitaux de Loandjili et d' Adolphe -Sicé a du mal à être mis en oeuvre, selon le trimestriel d'information du Samusocial Pointe-Noire, point focal du Reiper.

Les acteurs publics locaux en charge des questions de l'enfance et le Réiper s'étaient retrouvés récemment, dans le cadre de leur deuxième réunion de concertation pour la prise en charge des enfants et jeunes de rue afin d'évaluer l'avancement des travaux de leur groupe. Il en ressort que les accords de partenariats signés entre le Réiper et les directions des hôpitaux de Loandjili et d' Adolphe-Sicé ne sont pas respectés suite aux différents changements intervenus à la tête de ces deux établissements sanitaires.

D'autres sujets ont été aussi examinés à cette occasion, notamment l'inscription des jeunes pris en charge par le Réiper dans les centres d'éducation, de formation et d'apprentissage via le quota des Affaires sociales, une situation qui facilite l'autonomisation des jeunes désœuvrés. La vulgarisation de la loi portant protection de l'enfant en République du Congo ; la réactualisation de la cartographie des acteurs locaux agissant dans la prise en charge des enfants et jeunes en situation de rupture familiale et la prévention des arrivées en rue des enfants via la mise en place d'un dispositif devant intégrer la sécurité civile ont été également abordées…

Par ailleurs, le Réiper a condamné des violences policières et militaires auprès des enfants et jeunes en danger. En effet, sous sa demande, les autorités publiques impliquées dans la protection de l'enfant et membres du cadre de concertation se sont retrouvées avec les organisations de la société civile membres du Réiper pour discuter de la démarche à suivre face aux multiples cas de violences policières et militaires enregistrés auprès des enfants et jeunes en danger, souligne le bulletin trimestriel d'information du Samusocial Pointe-Noire.

Face à toutes ces questions, ces acteurs ont défini des démarches spécifiques qui devraient les conduire à l'atteinte des résultats. Pour ce faire, un plan d'actions a été élaboré et devrait les conduire à rencontrer les acteurs clés du dispositif sécuritaire local dont le préfet de Pointe-Noire et à trouver des combinaisons nécessaires à la mise en place d'une stratégie commune.

Soulignons que le cadre de concertation des acteurs sur la prise en charge des enfants et jeunes de la rue est une activité du projet Samusocial financé par l'Union européenne en République du Congo. Créé en 2014, il regroupe actuellement près de vingt services publics impliqués dans la protection de l'enfant autour du Réiper. Dans le même contexte, près de cent trente-six agents des centres de santé intégrés ont été sensibilisés à un meilleur accompagnement des enfants et jeunes de rue.

S'agissant du niveau de la vie associative du Samusocial Pointe-Noire, sur cent soixante-douze maraudes de nuit réalisés de juillet à septembre, quarante-cinq nouveaux enfants ont été identifiés, treize réinsérés en famille, vingt-cinq scolarisés et en formation professionnelle.

Charlem Léa Legnoki

APPRENTISSAGE DE L'ESPAGNOL

La neuvième promotion reçoit ses diplômes

La célébration de l'émulation a eu lieu réc emment au lycée de la Révolution, dans le cinquième arrondissement de Brazzaville, en présence de l'ambassadeur de la République bolivarienne du Venezuela au Congo, Norma Borges, et de la marraine de la promotion, Bélinda Ayessa, directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza.

Une vue des apprenants lors de la cérémonie de remise des diplômes/(Adiac)

Depuis 2013, l'ambassade de la République bolivarienne du Venezuela organise les cours d'apprentissage d'espagnol au profit des jeunes congolais, dans le but de renforcer les liens d'amitié et de coopération entre les deux pays.

A l'occasion de la remise des diplômes à la neuvième promotion, l'ambassadeur du Venezuela au Congo a déclaré. « *Aujourd'hui, nous nous retrouvons en ce lieu pour rendre publique la reconnaissance académique à un groupe d'étudiants qui s'est efforcé et qui a pour vision, se préparer en tant que professionnels de demain. C'est pourquoi, je ressens aujourd'hui encore une grande joie de constater que tout le temps investi dans ce projet a porté ses fruits puisque, depuis que nous l'avions lancé en 2013 et à ce jour trois mille trois cent soixante personnes de différents âges ont été formées, dont mille quatre-vingt-sept ont terminé avec succès la période de formation de neuf mois, ce qui leur permet d'acquérir les connaissances de base et la maîtrise d'une nouvelle langue* ».

Norma Borges a reconnu qu'à l'heure actuelle, le Congo et le Venezuela vivent des moments difficiles dans leur histoire, à cause de diverses circonstances et situations propres ou extérieures qui ont généré des effets dans différents domaines. Elle a souhaité que les jeunes reconnaissent qu'à travers la recherche d'éléments qui leur permettent de s'orienter, ils peuvent surmonter les obstacles qui se présentent dans la vie. Cet apprentissage de la langue espagnole, a-t-elle dit, est un test qui démontre à suffisance qu'ils ont déjà surmonté tout obstacle présent dans leur vie .

La diplomate a, en outre, invité les diplômés de cette promotion à ne pas passer dans cette vie comme des spectateurs mais plutôt comme des gens capables de la connaître, l'analyser, la projeter et l'assumer en tant que protagonistes en y laissant des traces pour eux-mêmes et pour leur pays.

« *Nous aimerions voir en vous d'excellents hommes et femmes dans vos domaines de connaissances respectives, c'est-à-dire des hommes et des femmes compétents, capables de rendre ce dont vous avez appris ici. Vous allez nous manquer car vous avez été un groupe qui a comblé nos attentes avec votre affection, votre initiative et votre force exemplaire d'amour et d'amitié* », a-t-elle poursuivi.

Parlant de la marraine de cette neuvième promotion, elle a indiqué que Bélinda Ayessa est une femme visionnaire, entrepreneure, hautement professionnelle, qui jouit d'un grand respect et admiration pour tout le travail qu'elle accomplit pour le développement de son pays, ce qui a été démontré avec les innombrables actions qu'elle a menées avec dignité et parmi celles-ci, le colloque scientifique international, dénommé « Vie et existence dans le Royaume Kongo », qui s'est tenu avec succès.

Notons qu'avec la réception de ces diplômes, les jeunes gens sont accrédités en tant qu'hispanophones. La cérémonie a été agrémentée par une animation culturelle (danse avec le groupe Kingoli, la salsa et le zouk par les étudiants ; la pièce théâtrale, …).

Bruno Okokana

AFFAIRE ME MOUNGALLET-FÉCOKA-AMA

La fédération engage un bras de fer avec la juridiction du sport

La Fédération congolaise de karaté et arts martiaux affinitaires (Fécoka-Ama) a balayé d'un revers de main la décision de la Chambre de conciliation d'arbitrage et du sport (Ccas) rétablissant, le 26 octobre dernier, Me Ernest Guy Moungallet dans ses droits.

Le président de la Fécoka-Ama, Dominique Ondzé, a, au lendemain du procès, pris une décision contraire à celle de la Ccas. Il a confirmé les sanctions prononcées contre cet ancien entraîneur national sélectionneur.

« *Pour fautes graves : atteinte à l'honneur, à l'éthique du karaté congolais et non respect des textes organiques de la fédération, M. Ernest Guy Moungallet est exclu de toutes les activités de karaté au Congo pour avoir occasionné la fuite de trois karatékas lors de la mission en Autriche. De ce fait, il perd tout titre délivré par la Fécoka-Ama. M. Ernest Guy Moungallet est rétrogradé ceinture blanche* », a-t-il confirmé dans une décision signée le 27 octobre.

L'ancien entraîneur sélectionneur des Diables rouges avait saisi la Ccas pour contester la décision de la Fécoka-Ama qui le rétrogradait du huitième au cinquième dan. Il avait aussi perdu tous titres reçus en tant que karatéka. Le 26 octobre, la juridiction du sport au Congo avait donné raison à Me Ernest Guy Moungallet sur toute la ligne. Elle a annulé toutes les sanctions prononcées contre lui, exigeant que l'intéressé soit rétabli dans ses droits. Elle a, en outre, demandé à la Fécoka-Ama de lui verser la somme d'un million de francs CFA au titre de dommages et intérêts. « *La Chambre, après en avoir délibéré conformément à la loi, statuant publiquement, contradictoirement en matière d'arbitrage sportif et en premier ressort en la forme, déclare recevable la requête introduite par Me Guy Ernest Moungallet. Au fond, elle annule toutes les sanctions prononcées contre lui par la Fécoka-Ama, dit que l'intéressé recouvre tous ses droits qu'il détenait au sein de cette fédération avant lesdites sanctions. Reçoit, en outre, sa demande en paiement des dommages et intérêts. Elle condamne la Fécoka-Ama à lui payer la somme d'un million de francs CFA à titre de dommages et intérêts. Elle déboute Ernest Guy Moungallet de surplus de sa demande. Elle dépend à la charge de la Fécoka-Ama* », a tranché la justice.

Me Ernest Guy Moungallet/Adiac

L'avocat de Me Moungallet avait démontré devant les arbitres que son client ne détenait ni les passeports des athlètes ni les téléphones de ceux–ci. Cette charge a été respectivement confiée au trésorier général et au kinésithérapeute. Malheureusement, aucun d'eux n'est sanctionné, pire encore le chef de la délégation.

« *Nous avons apporté les preuves suffisantes qui ont permis à la justice d'annuler cette décision arbitraire prise à mon encontre. J'ai aussi le sentiment de tristesse et de désolation, parce que nous constatons qu'un groupe de maîtres se regroupe autour du bureau exécutif pour prononcer des sanctions du genre à exclure d'autres maîtres de la Fécoka-Ama pour satisfaire leur intérêt personnel et égoïste* », avait déclaré Me Moungallet . Il avait ensuite ajouté: « *Le karaté pour nous c'est toute une vie. Il circule dans notre corps comme le sang qui coule dans les veines. Personne ne peut accepter qu'on arrête la circulation du sang dans ses veines* ».

L'affaire Me Moungallet-Fécoka-Ama prend déjà l'allure d'un feuilleton à rebondissements.

James Golden Eloué